

DÉPARTEMENT : du Puy-de-Dôme <b>AR Préfecture</b>
063-200070761-20260420-2026_04_20_PVB-DE Reçu ARRONDISSEMENT : Ambert

**Communauté de communes  
Ambert Livradois Forez**

Effectif légal de l'EPCI            81  
Nombre de membres  
en exercice                            81  
Nombre de membres  
Présents

**PROCÈS-VERBAL  
DE L'ÉLECTION DES MEMBRES  
DU BUREAU DE L'EPCI**

Date de convocation            10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 20 du mois d'avril à 14 heures 00 minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants : cf Liste en annexe.

**1 Installation des membres de l'assemblée délibérante<sup>1</sup>**63 200955 51 20060020 2006 04 89 DFB  
Reçu le 22/04/2026

La séance a été ouverte sous la présidence de Daniel FORESTIER Président sortant, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Jean-Luc di MARCO a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

**2. Élection du Président**

**A) Présidence de l'assemblée** : Roland CHALENDAR.

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des conseillers communautaires, a dénombré 80 membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie<sup>2</sup>.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**B) Constitution du bureau de Vote**

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs (au moins) :

Bérengrèze MADEYRE  
Louane SIGNAL.

**C) Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller communautaire l'a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

<sup>1</sup> Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection des membres du bureau a lieu en cours de mandature.

<sup>2</sup> Majorité des membres en exercice.

Après le vote du dernier conseiller communautaire, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

063-200070761-20260420-2026\_04\_20\_PVB-DE

dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau de vote en application de l'article L. 66 du code électoral sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 10
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 71
- f. Majorité absolue 36

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Daniel FORESTIER	69	Soixante neuf.
David CLAUSTRÉ	2	deux

#### Résultats du deuxième tour de scrutin Sans objet.

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

AR Prefecture

Résultats du troisième tour de scrutin<sup>3-DE</sup>  
Reçu le 22/04/2026

Sans objet

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**D) Proclamation de l'élection du Président**

*Daniel FORESTIER*, a été proclamé(e) président et a été immédiatement installé(e).

<sup>3</sup> Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 79
- f. Majorité absolue 40

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Didier DORÉ	40	Quarante
Myriam Fougère	39	trente-neuf.

**Résultats du deuxième tour de scrutin**<sup>5</sup>

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

<sup>4</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

<sup>5</sup> Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

**AR Prefecture**063-200070761-20260420-2026\_04\_20\_PVB-DE  
Reçu le 22/04/2026

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**Résultats du troisième tour de scrutin**<sup>6</sup>

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**Proclamation de l'élection du premier Vice-Président**

\_\_\_\_\_ **Didier DORÉ** \_\_\_\_\_ a été proclamé premier Vice-Président et immédiatement installé.

<sup>6</sup> Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 80
- f. Majorité absolue 41

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Lilian FRITEYRE	37	trente sept
Valerie PRUNIER	41	quarante et un
Ingrid DEFOSSE	1	un
Myriam FOUGERE	1	un

**Résultats du deuxième tour de scrutin<sup>8</sup>**

sans objet

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

<sup>7</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

<sup>8</sup> Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

**AR Prefecture**063-200070761-20260420-2026\_04\_20\_PVB-DE  
Reçu le 22/04/2026

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**Résultats du troisième tour de scrutin<sup>9</sup> sans objet**

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**Proclamation de l'élection du deuxième Vice-Président**

Valérie PRUNIER. a été proclamée deuxième Vice-Président<sup>e</sup>, et immédiatement installée<sup>e</sup>.

<sup>9</sup> Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

063-200070761-20260420-2026\_04\_20\_IVP DE

Reçu le 22/04/2026

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 16
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 64
- f. Majorité absolue 33

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Arnaud PROVENCHÈRE	58	Cinquante-huit
Myriam FOUGÈRE	1	un
Beno PAUL	1	un
Marc MÉNAGER	1	un
Lilian FRITTYRE	2	deux
Marie-Laure NUNÈS.	1	un.

**Résultats du deuxième tour de scrutin**<sup>11</sup>

sans objet

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

<sup>10</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur<sup>11</sup> Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

**AR Prefecture**063-200070761-20260420-2026\_04\_20\_PVB-DE  
Reçu le 22/04/2026

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**Résultats du troisième tour de scrutin** <sup>12</sup> *sans objet*

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président**

           *Arnaud PROYENSCHERÉ* a été proclamé troisième Vice-Président' et immédiatement installé .

<sup>12</sup> Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 78
- f. Majorité absolue 40

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François DAUPHIN	47	Quarante - sept .
Myriam Fougère	29	Vingt neuf .
Gaëtan Monnier .	1	un .
Valérie IRUNIER	1	un .

**Résultats du deuxième tour de scrutin<sup>14</sup>**

sans objet

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

<sup>13</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

<sup>14</sup> Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

**AR Prefecture**

063-200070761-20260420-2026\_04\_20\_PVB-DE  
Reçu le 22/04/2026

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**Résultats du troisième tour de scrutin**<sup>15</sup> *sans objet*

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**Proclamation de l'élection du quatrième Vice-Président**

Francis DAUPHIN a été proclamé quatrième Vice-Président et immédiatement installé.

<sup>15</sup> Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 78
- f. Majorité absolue 40

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Thierry DORIATH	40	Quarante
Myriam FOUÛÈRE	38	Trente-huit

**Résultats du deuxième tour de scrutin**<sup>17</sup> sans objet

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

<sup>16</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

<sup>17</sup> Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

**AR Prefecture**063-200070761-20260420-2026\_04\_20\_PVB-DE  
Reçu le 22/04/2026**INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS****NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS**

(dans l'ordre alphabétique)

En chiffres

En toutes lettres

**Résultats du troisième tour de scrutin**<sup>18</sup> *sans objet*

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

**INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS****NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS**

(dans l'ordre alphabétique)

En chiffres

En toutes lettres

**Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président**

Thierry DORIATH a été proclamé, cinquième Vice-Président, et immédiatement installé.

<sup>18</sup> Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 8
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 72
- f. Majorité absolue : 37

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Simon RODIER	69	soixante-neuf
Myriam FOUGÈRE	2	deux
Valérie TRUNIER	1	un

**Résultats du deuxième tour de scrutin**<sup>20</sup>

Sans objet

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

<sup>19</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

<sup>20</sup> Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

**AR Prefecture**063-200070761-20260420-2026\_04\_20\_PVB-DE  
Reçu le 22/04/2026

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**Résultats du troisième tour de scrutin** <sup>21</sup> *sans objet*

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**Proclamation de l'élection du sixième Vice-Président**

SIMON RODIER a été proclamé(e) sixième Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

<sup>21</sup> Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

063-200070761-20260420-2026\_04\_20\_FVB DE

Reçu le 22/04/2026

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 79
- f. Majorité absolue 40

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick TOURNEBISE	47	Quarante sept
Ingrid DEFOSSE - DUCHÈNE	32	Trente deux

**Résultats du deuxième tour de scrutin**<sup>23</sup>

Sans objet

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

<sup>22</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

<sup>23</sup> Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

**AR Prefecture**063-200070761-20260420-2026\_04\_20\_PVB-DE  
Reçu le 22/04/2026

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**Résultats du troisième tour de scrutin** <sup>24</sup> *sans objet*

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**Proclamation de l'élection du septième Vice-Président**

Patrick TOURNEBISE a été proclamé septième Vice-Président et immédiatement installé.

<sup>24</sup> Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 11
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 70
- f. Majorité absolue 36

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Chantal FACY .	68	soixante-huit
Myliam FOUGÈRE	2	deux

**Résultats du deuxième tour de scrutin**<sup>26</sup> sans objet

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

<sup>25</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

<sup>26</sup> Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

**AR Prefecture**063-200070761-20260420-2026\_04\_20\_PVB-DE  
Reçu le 22/04/2026

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**Résultats du troisième tour de scrutin**<sup>27</sup> *sans objet*

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**Proclamation de l'élection du huitième Vice-Président**

Chantal FACY a été proclamé(e) huitième Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

<sup>27</sup> Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 77
- f. Majorité absolue 39

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Lilian FRITEYRE	36	trente six
Igor GIRAUDEAU.	19	dix-neuf
Ingrid DEFOSSE	22	vingt-deux

**Résultats du deuxième tour de scrutin**<sup>29</sup>

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 79
- f. Majorité absolue 40

<sup>28</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

<sup>29</sup> Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

## AR Prefecture

063-200070761-20260420-2026\_04\_20\_PVB-DE  
Reçu le 22/04/2026

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Lilian FRITEYRE	43	Quarante-trois.
Igor GIRAUDEAU	16	seize
Ingrid DEFOSSE-DUCHÊNE	18	dix-huit
Myliam FOUGERE	2	deux

**Résultats du troisième tour de scrutin**<sup>30</sup> sans objet

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- Nombre de votants (enveloppes déposées)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**Proclamation de l'élection du neuvième Vice-Président**

Lilian FRITEYRE a été proclamé neuvième Vice-Président, et immédiatement installé.

<sup>30</sup> Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 79
- f. Majorité absolue 40

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MAIC MÉNAGER	42	Quarante deux
Myriam FOUGERE	37	trente sept.

**Résultats du deuxième tour de scrutin**<sup>32</sup>

Sans objet

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

<sup>31</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

<sup>32</sup> Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

**AR Prefecture**063-200070761-20260420-2026\_04\_20\_PVB-DE  
Reçu le 22/04/2026

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**Résultats du troisième tour de scrutin**<sup>33</sup> *Sans objet*

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**Proclamation de l'élection du dixième Vice-Président**

M. Marc MENAGER a été proclamé(e) dixième Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

<sup>33</sup> Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**4. Observations et réclamations** <sup>64</sup>

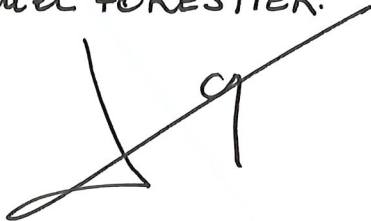
063-200070761-20260420-2026\_04\_20\_PVB DE  
Reçu le 22/04/2026

Area with horizontal dotted lines for notes, crossed out by a diagonal blue line.

<sup>64</sup> Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

Le présent procès-verbal, dressé **en double exemplaire** et clos, lundi 20 avril 2026, à \_\_\_ heures, \_\_\_ minutes, <sup>65</sup> a été, après lecture, signé par le Président (ou son remplaçant), le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président (ou son remplaçant),  
Daniel FORESTIER.



Le conseiller le plus âgé,  
Roland CHALENDAR.




Le secrétaire de séance  
Jean. Luc Di MARCO



Les assesseurs,  
Louane VIGNAL.



Bélenque MADEYRE



<sup>65</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de l'EPCI ou du syndicat mixte. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexes (Liste de présence, listes d'émargement pour chaque scrutin, procurations originales, Bulletins blancs ou nuls) au représentant de l'État.